THE WILDLIFE ACT (C.C.S.M. c. W130)

LOI SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE (c. W130 de la C.P.L.M.)

## Hunting Seasons and Bag Limits Regulation, amendment

Règlement modifiant le Règlement sur les saisons de chasse et les limites de prises

Regulation 224/2014

Registered September 4, 2014

Règlement 224/2014

Date d'enregistrement : le 4 septembre 2014

## Manitoba Regulation 165/91 amended

- 1 The Hunting Seasons and Bag Limits Regulation, Manitoba Regulation 165/91, is amended by this regulation.
- Modification du R.M. 165/91
- 1 Le présent règlement modifie le Règlement sur les saisons de chasse et les limites de prises, R.M. 165/91.
- 2 Schedule D is amended by replacing Item C with Item C in the Schedule to this regulation.
- 2 Le point C de l'annexe D est remplacé par le point C figurant à l'annexe du présent règlement.

August 27, 2014 27 août 2014 Minister of Conservation and Water Stewardship/ Le ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques,

Gord Mackintosh

## SCHEDULE D MOOSE SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Open Season	Bag Limit
C. RESIDENT DRAW GENE	RAL MOOSE LICENCE	
Area 5	Sept. 15 – Oct. 12	1 male moose
Area 6	Sept. 15 – Oct. 12	1 male moose
Area 8	Sept. 15 – Oct. 12	1 male moose
Area 20	Sept. 15 – Oct. 12	1 male moose
Area 21	Sept. 15 – Oct. 12	1 male moose
Area 21	Dec. 1 – Dec. 14	1 male moose
Areas 27, 28, 31A	Dec. 1 – Dec. 7	1 male moose
Areas 29, 29A	Dec. 1 – Dec. 7	1 male moose

## ANNEXE D SAISONS DE CHASSE À L'ORIGNAL

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Saisons de chasse	Limites de prises
C. PERMIS GÉNÉRAL TIRÉ	AU SORT DE RÉSIDENT POUR LA C	CHASSE À L'ORIGNAL
Zone 5	du 15 sept. au 12 oct.	l orignal mâle
Zone 6	du 15 sept. au 12 oct.	l orignal mâle
Zone 8	du 15 sept. au 12 oct.	l orignal mâle
Zone 20	du 15 sept. au 12 oct.	l orignal mâle
Zone 21	du 15 sept. au 12 oct.	l orignal mâle
Zone 21	du 1 au 14 déc.	l orignal mâle
Zones 27, 28 et 31A	du 1 au 7 déc.	l orignal mâle
Zones 29 et 29A	du 1 au 7 déc.	l orignal mâle